

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/05/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

21/05/2019

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J./..

et publication du :

..J./..

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme FAYOLLE Carole.

Etaient présents :

Mme BOUTROUX Stéphanie, Mme FAYOLLE Carole, M. GENESTE Jean-Guy, M. MERCIER Jean-Louis, M. MOREAU Christian, Mme NEBOUT Roberte, M. POTHIER Fabrice, Mme TRIBOULET Véronique

Procuration(s) :

Mme VILLENEUVE Odile donne pouvoir à Mme TRIBOULET Véronique, M. ROYER Franck donne pouvoir à Mme FAYOLLE Carole, M. BERCHEM Franck donne pouvoir à M. MOREAU Christian

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BERCHEM Franck, M. ROYER Franck, Mme VILLENEUVE Odile

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme TRIBOULET Véronique

Numéro interne de l'acte : 2019/05/24/093

Objet : Dossier d'inscription école

Madame le Maire explique qu'afin de gérer au mieux le personnel encadrant à la garderie, et compte tenu des variations très importantes des présences ou des absences des enfants. Il serait nécessaire de supprimer les forfaits occasionnels, le forfait mensuel du soir (16H/16H30), le forfait mensuel matin et soir (16H/16H30), et pouvoir ainsi plus facilement gérer le nombre d'agents utiles en fonction du nombre d'enfants présents en garderie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition afin de simplifier la gestion des agents de la garderie.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MAGNET

Le Maire,

